



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CARTRIDGE S-IRV PART A

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit                      CARTRIDGE S-IRV PART A

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées            Résine.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur                            pgb-Polska Sp. z. o. o.  
ul. Fryderyka Willhelma Redena 3  
41 - 807 Zabrze, Poland  
Tel. +48 (32) 330 26 10  
Fax +48 (32) 330 26 20  
biuro@pgb-polska.com  
www.pgb-polska.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence        +44 (0)207 858 0111 (24 hours)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques                  Non Classé

Dangers pour la santé humaine    Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement    Aquatic Chronic 3 - H412

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement            Attention

Mentions de danger                  H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## CARTRIDGE S-IRV PART A

<b>Mentions de mise en garde</b>	<p>P273 Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.</p>
<b>Contient</b>	MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYPROPYLE
<b>Remarques d'étiquetage</b>	<p>Le produit n'est pas inflammable.</p> <p>Sur la base de résultats de test.</p> <p>UN Test N.1 and ASTM D4359-90</p>

### 2.3. Autres dangers

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYPROPYLE</b>			<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 27813-02-1	Numéro CE: 248-666-3	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119490226-37	
<b>Classification</b>			
Eye Irrit. 2 - H319			
Skin Sens. 1 - H317			
<b>VINYL TOLUENE</b>			<b>5-10%</b>
Numéro CAS: 25013-15-4	Numéro CE: 246-562-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119622074-50	
<b>Classification</b>			
Flam. Liq. 3 - H226			
Acute Tox. 4 - H332			
Skin Irrit. 2 - H315			
Eye Irrit. 2 - H319			
Asp. Tox. 1 - H304			
Aquatic Chronic 2 - H411			
<b>TITANIUM DIOXIDE</b>			<b>&gt;0.5 &lt;1.0%</b>
Numéro CAS: 13463-67-7	Numéro CE: 236-675-5		
<b>Classification</b>			
Non Classé			

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
------------------	---

## CARTRIDGE S-IRV PART A

<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Irritant pour la peau. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.
<b>Contact oculaire</b>	Irritant pour les yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Indications pour le médecin</b>	Aucune recommandation particulière.
------------------------------------	-------------------------------------

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.
---------------------------------------	---

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

<b>Dangers particuliers</b>	Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

<b>Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie</b>	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.
<b>Equipements de protection particuliers pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
----------------------------------	---

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter le rejet dans l'environnement.
--	---------------------------------------

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

<b>Méthodes de nettoyage</b>	Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
------------------------------	---

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

<b>Référence à d'autres sections</b>	Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
--------------------------------------	--

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## CARTRIDGE S-IRV PART A

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir éloigné des matières comburantes, de la chaleur et des flammes.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### **VINYL TOLUENE**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 50 ppm 240 mg/m<sup>3</sup>

##### **TITANIUM DIOXIDE**

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m<sup>3</sup>  
en Ti

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYPROPYLE (CAS: 27813-02-1)

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4.2 mg/kg Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 14.7 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC</b>	eau douce; 0.904 mg/l eau de mer; 0.904 mg/l Station d'épuration des eaux usées; 20 mg/l Sédiments (eau douce); 6.28 mg/kg Sédiments (eau de mer); 6.28 mg/kg Sol; 0.727 mg/kg

#### VINYL TOLUENE (CAS: 25013-15-4)

<b>DNEL</b>	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 37 mg/m <sup>3</sup> Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 37 mg/m <sup>3</sup> REACH dossier d'information
<b>PNEC</b>	- eau douce; 0.0498 mg/l - eau de mer; 0.002 mg/l - rejet intermittent; 0.013 mg/l - STP; 1 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.684 mg/kg - Sédiments (eau de mer); 0.0684 mg/kg - Sol; 0.133 mg/kg REACH dossier d'information

#### TITANIUM DIOXIDE (CAS: 13463-67-7)

<b>DNEL</b>	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 10 mg/m <sup>3</sup> REACH dossier d'information
-------------	---

## CARTRIDGE S-IRV PART A

### PNEC

- eau douce; 0.127 mg/l
- eau de mer; 1.0 mg/l
- rejet intermittent; 0.61 mg/l
- STP; 100 mg/l
- Sédiments (eau douce); 1000 mg/kg
- Sédiments (eau de mer); 100 mg/kg
- Sol; 100 mg/kg
- REACH dossier d'information

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

#### Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants imperméables résistants aux agents chimiques.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.

#### Mesures d'hygiène

Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide.
Couleur	Beige.
Odeur	Aromatique.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	Non applicable.
Point de fusion	Indéterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéterminé.
Point d'éclair	Indéterminé.
Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.

## CARTRIDGE S-IRV PART A

<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Indéterminé.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Indéterminé.
<b>Autre inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Pression de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité relative</b>	1.65 - 1.75 @ 20°C
<b>Densité apparente</b>	Non applicable.
<b>Solubilité(s)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage</b>	Indéterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Température de décomposition</b>	Indéterminé.
<b>Viscosité</b>	Non applicable.
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Indéterminé.

### 9.2. Autres informations

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

##### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

##### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale.

##### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé.

##### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur excessive durant des périodes prolongées.

##### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Peroxydes organiques/peroxydes d'hydrogène.

##### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone.

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## CARTRIDGE S-IRV PART A

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 159,52

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une irritation des yeux.

Ingestion Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Irritant pour la peau. Peut provoquer une sensibilisation ou des réactions allergiques chez les personnes sensibles.

Contact oculaire Irritant pour les yeux.

Voie d'exposition Contact cutané et/ou oculaire.

Symptômes Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation cutanée.

#### Informations toxicologiques sur les composants

##### MÉTACRYLATE DE 2-HYDROXYPROPYLE

#### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 11 200,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 11 200,0

##### VINYL TOLUENE

#### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg) 2 255,0

Espèces Rat

ETA orale (mg/kg) 2 255,0

#### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg) 4 500,0

Espèces Rat

ETA cutanée (mg/kg) 4 500,0

#### Toxicité aiguë - inhalation

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 11,0

#### Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

## CARTRIDGE S-IRV PART A

### TITANIUM DIOXIDE

#### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub>) 5 000,0  
mg/kg)

Espèces Rat

#### Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 2B Possible cancérogène pour l'homme.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

##### Informations écologiques sur les composants

### VINYL TOLUENE

#### toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 23.4 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE<sub>50</sub>, 48 heures: 1.3 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques CE<sub>50</sub>, 72 heures: 2.6 mg/l, Selenastrum capricornutum

### TITANIUM DIOXIDE

#### toxicité aquatique aiguë

Toxicité aiguë - poisson LC0, >: 1000 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)  
Informations sur le dossier REACH

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques NOEC, > 48 heures: 3 mg/l, Daphnia magna  
Informations sur le dossier REACH

Toxicité aiguë - microorganismes CE<sub>50</sub>, > 3 heures: 1000 mg/l, Boues activées  
Informations sur le dossier REACH

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Indéterminé.

##### Informations écologiques sur les composants

### MÉTHACRYLATE DE 2-HYDROXYPROPYLE

Coefficient de partage log Kow: 0.93

### VINYL TOLUENE

Coefficient de partage log Pow: 3.36

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Non applicable.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB



## CARTRIDGE S-IRV PART A

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Non applicable.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

**Méthodes de traitement des déchets** Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

**Classe déchet** Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**  
Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** (EU) No 2015/830

**Document d'orientation** Workplace Exposure Limits EH40.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## CARTRIDGE S-IRV PART A

### RUBRIQUE 16: Autres informations

<b>Information générale</b>	Le produit n'est pas inflammable. Sur la base de résultats de test. UN Test N.1 and ASTM D4359-90
<b>Commentaires sur la révision</b>	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
<b>Date de révision</b>	13/01/2020
<b>Numéro de version</b>	3.000
<b>Remplace la date</b>	08/05/2018
<b>Numéro de FDS</b>	20945
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CARTRIDGE S-IRV PART B

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit CARTRIDGE S-IRV PART B

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Catalyseur.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur pgb-Polska Sp. z. o. o.  
ul. Fryderyka Willhelma Redena 3  
41 - 807 Zabrze, Poland  
Tel. +48 (32) 330 26 10  
Fax +48 (32) 330 26 20  
biuro@pgb-polska.com  
www.pgb-polska.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +48 (32) 330 26 10 (Mon – Fri 08:00 – 17:00)

Numéro d'appel d'urgence national +48 42 25 38 400

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

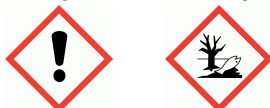
**Santé humaine** Peut provoquer des affections cutanées en cas de contact prolongé ou répété. Le produit est irritant pour les yeux et la peau.

**Environnement** Le produit contient une substance qui est très toxique pour les organismes aquatiques et qui peut entraîner des effets néfastes à long terme sur le milieu aquatique.

**Physicochimique** Pas considéré être un danger significatif du fait des petites quantités utilisées.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Attention

## CARTRIDGE S-IRV PART B

<b>Mentions de danger</b>	H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.
<b>Contient</b>	PEROXYDE DE DIBENZOYLE
<b>Mentions de mise en garde supplémentaires</b>	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Remarques d'étiquetage</b>	Sur la base de résultats de test. Solide - ASTM D4359-90

### 2.3. Autres dangers

#### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>PEROXYDE DE DIBENZOYLE</b>	<b>10-15%</b>
Numéro CAS: 94-36-0	Numéro CE: 202-327-6
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119511472-50
Facteur M (aigu) = 10	Facteur M (chronique) = 10
<b>Classification</b>	
Org. Perox. B - H241	
Eye Irrit. 2 - H319	
Skin Sens. 1 - H317	
Aquatic Acute 1 - H400	
Aquatic Chronic 1 - H410	
<b>ZINC DISTEARATE</b>	<b>1-5%</b>
Numéro CAS: 557-05-1	Numéro CE: 209-151-9
	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119982400-42
<b>Classification</b>	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b>
Non Classé	-

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

#### RUBRIQUE 4: Premiers secours

##### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Déplacer immédiatement la personne touchée à l'air frais. Consulter un médecin si une gêne persiste.
-------------------	--

## CARTRIDGE S-IRV PART B

<b>Ingestion</b>	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact cutané</b>	Eloigner la personne touchée de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
<b>Contact cutané</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Irritation des yeux et des muqueuses.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Aucune précaution de lutte contre l'incendie particulière applicable lorsque des petites quantités sont impliquées dans l'incendie.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Éviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

## CARTRIDGE S-IRV PART B

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Tenir éloigné des produits inflammables et combustibles. Stocker à des températures comprises entre 5°C/41°F et 25°C/77°F.

**Classe de stockage** Stockage de produits chimiques.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### PEROXYDE DE DIBENZOYLE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 5 mg/m<sup>3</sup>

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

##### PEROXYDE DE DIBENZOYLE (CAS: 94-36-0)

<b>DNEL</b>	Industrie - Contact avec la peau; Long terme : 6.6 mg/kg/jour Industrie - Ingestion; Long terme : 1.6 mg/kg/jour Industrie - Inhalatoire; Long terme : 11.75 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC</b>	- Sédiments (eau de mer); 0.0338 mg/kg - eau douce; 0.000602 mg/l - STP; 0.35 mg/l - eau de mer; 0.000602 mg/l - Sédiments (eau douce); 0.338 mg/kg

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Equipements de protection



**Contrôles techniques appropriés**

Prévoir une ventilation suffisante.

**Protection des yeux/du visage** Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

**Protection des mains** Porter des gants de protection faits des matériaux suivants: Caoutchouc nitrile.

## CARTRIDGE S-IRV PART B

<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Ne pas fumer dans la zone de travail.
<b>Protection respiratoire</b>	Aucune recommandation particulière.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Solide.
<b>Couleur</b>	Noir.
<b>Odeur</b>	Caractéristique.
<b>Seuil olfactif</b>	Indéterminé.
<b>pH</b>	6
<b>Point de fusion</b>	Non applicable.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	Non applicable.
<b>Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>Taux d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Indéterminé.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Indéterminé.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Indéterminé.
<b>Autre inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Pression de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité de vapeur</b>	Indéterminé.
<b>Densité relative</b>	1.5 - 1.6
<b>Densité apparente</b>	Non applicable.
<b>Solubilité(s)</b>	Indéterminé.
<b>Coefficient de partage</b>	Indéterminé.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Indéterminé.
<b>Température de décomposition</b>	+50°C
<b>Viscosité</b>	> 60 S ISO2431
<b>Propriétés explosives</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Indéterminé.

#### 9.2. Autres informations

## CARTRIDGE S-IRV PART B

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Acides. Bases. Amines. Réducteurs forts.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Décomposera à des températures dépassant 50°C.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Ne polymérisera pas.

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter le contact avec les réducteurs forts. Eviter la chaleur. Eviter le contact avec les acides et les bases.

#### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Réducteurs forts. Acides, non comburants. Acides - organiques. Bases - inorganiques. Bases - organiques. Amines.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Sensibilisant.

##### **Inhalation**

Pas de danger spécifique pour la santé connu.

##### **Ingestion**

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

##### **Contact cutané**

Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

##### **Contact oculaire**

Irritation des yeux et des muqueuses.

##### **Voie d'exposition**

Contact cutané et/ou oculaire.

##### **Symptômes**

Irritation cutanée. Irritation des yeux et des muqueuses.

##### **Considérations médicales**

Pas d'information disponible.

#### Informations toxicologiques sur les composants

#### PEROXYDE DE DIBENZOYLE

##### Cancérogénicité

**Cancérogénicité CIRC** CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

#### Informations écologiques sur les composants

#### PEROXYDE DE DIBENZOYLE



## CARTRIDGE S-IRV PART B

### toxicité aquatique aiguë

<b>C(E)L<sub>50</sub></b>	0.01 < C(E)L <sub>50</sub> ≤ 0.1
<b>Facteur M (aigu)</b>	10
<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	LC <sub>50</sub> , 96 heures: 0.06 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 heures: 0.11 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 72 heures: 0.07 mg/l, Selenastrum capricornutum

### toxicité aquatique chronique

<b>Facteur M (chronique)</b>	10
------------------------------	----

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Indéterminé.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Mobile. Le produit est partiellement miscible dans l'eau et peut se répandre dans le milieu aquatique.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Elimination des déchets et conteneurs usagés selon les réglementations locales.

**Méthodes de traitement des déchets** Evacuer les déchets via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets.

**Classe déchet** Le classement du code de déchet doit être réalisé selon le catalogue européen des déchets (CED).

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

<b>N° ONU (ADR/RID)</b>	3077
<b>N° ONU (IMDG)</b>	3077
<b>N° ONU (ICAO)</b>	3077
<b>N° ONU (ADN)</b>	3077

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**Nom d'expédition (ADR/RID)** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID, NONYL ESTER, BRANCHED AND LINEAR)

## CARTRIDGE S-IRV PART B

<b>Nom d'expédition (IMDG)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID, NONYL ESTER, BRANCHED AND LINEAR)
<b>Nom d'expédition (ICAO)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID, NONYL ESTER, BRANCHED AND LINEAR)
<b>Nom d'expédition (ADN)</b>	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (CONTAINS BENZOYL PEROXIDE, BENZOIC ACID, NONYL ESTER, BRANCHED AND LINEAR)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	9
Code de classement ADR/RID	M7
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9
Classe ADN	9

#### Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS	F-A, S-F
Catégorie de transport ADR	3
Code de consignes d'intervention d'urgence	2Z
Numéro d'identification du danger (ADR/RID)	90
Code de restriction en tunnels	(-)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

## CARTRIDGE S-IRV PART B

Transport en vrac Non applicable.  
conformément à l'annexe II de  
la convention Marpol 73/78 et  
au recueil IBC

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE (EU) No 2015/830

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

<b>Information générale</b>	Sur la base de résultats de test. Solide - ASTM D4359-90
<b>Commentaires sur la révision</b>	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
<b>Date de révision</b>	28/04/2021
<b>Numéro de version</b>	3.002
<b>Remplace la date</b>	26/10/2020
<b>Numéro de FDS</b>	20955
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.